



Poulaillon lance son introduction en bourse sur Alternext à Paris

Augmentation de capital de 10,0 M€ pouvant être portée à un montant maximum de 11,5 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension¹

Fourchette indicative de prix : 7,06 € à 9,54 € par action

Période de placement : du mercredi 4 novembre au jeudi 19 novembre 2015

Wittelsheim (Mulhouse), le 4 novembre 2015 – POUAILLON, groupe familial de boulangerie et de restauration rapide, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur Alternext à Paris.

À la suite de l'enregistrement de son document de base sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 15-555 en date du 3 novembre 2015 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Poulaillon.

Objectifs de la levée de fonds

L'émission des Actions Nouvelles est notamment destinée à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour financer son programme d'investissements à horizon 2018, et plus particulièrement :

- Le développement du réseau de points de ventes boulangeries et ateliers de cuisson ;
- L'accompagnement de la croissance de la vente aux clients grands comptes ; et
- La diversification vers l'eau minérale.

Poulaillon, un groupe intégré de la boulangerie à la restauration rapide

Fort d'un savoir-faire historique dans la boulangerie, Poulaillon offre au grand public une large gamme de produits conjuguant tradition et innovation et couvrant chaque moment de la journée : boulangerie/viennoiserie, pâtisserie, offre traiteur, snacking. Son produit phare, la Moricette®, un produit à base de pâte à bretzel se déclinant en petits pains nature ou garnis, est une véritable institution dans l'Est de la France. Avec son réseau de 36 points de vente et deux sites de production, le groupe maîtrise l'ensemble du cycle de ses produits, de la production à la commercialisation au consommateur final.

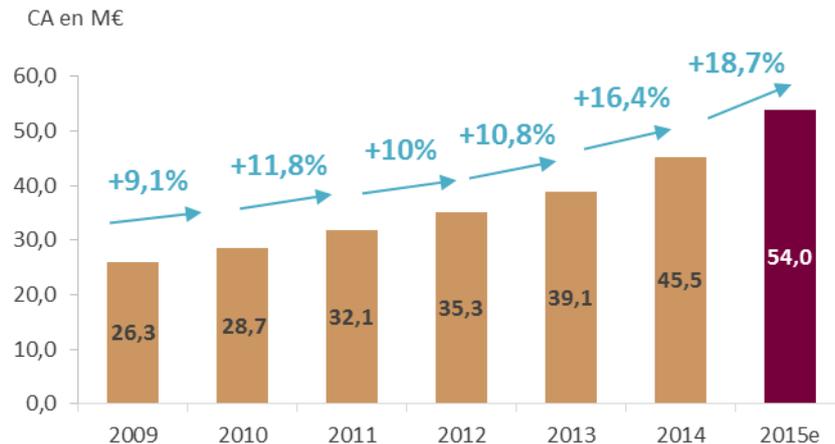
Une clientèle diversifiée grand public et professionnelle

Poulaillon s'adresse, non seulement à une clientèle grand public à travers son réseau de points de vente concentrés dans l'Est de la France, mais aussi à une clientèle professionnelle large et diversifiée (Grandes et Moyennes Surfaces, restauration hors foyer, distribution automatique, ...).

¹ Sur la base du point médian de la fourchette de prix.

Poulaillon, les bases d'un développement solide adapté à une forte croissance et en accélération

Poulaillon est un groupe établi qui délivre une forte croissance et de la rentabilité. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 45,5 millions d'euros en 2014, en progression de 16,4%, et est attendu à 54 millions d'euros en 2015, en progression de 19%, après avoir enregistré un chiffre d'affaires de 26,9 millions d'euros au premier semestre 2015, en augmentation de 19,4%. Rentable depuis sa création, la croissance moyenne du groupe sur les cinq dernières années est d'environ 13,5% tandis que sa marge d'EBE s'est portée à 8,8% en 2014.



Modalités de l'offre

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** »), étant précisé que :
 - Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions),
 - Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; et
- un placement global en France et dans certains pays, à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie, principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »).

Taille initiale de l'offre

Émission de 1 204 819 actions nouvelles représentant un produit brut d'un montant de 10,0 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 8,30 €).

Clause d'extension

Émission d'un maximum de 1 385 541 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, représentant un produit brut d'un montant de 11,5 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 8,30 €).

Fourchette indicative de prix

Entre 7,06 € et 9,54 € par action nouvelle (le « Prix de l'Offre »)².

Montant brut de l'opération

10,0 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 11,5 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,30 € (ramené à 6,4 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,06 euros).

Montant net de l'opération

Environ 9,2 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 10,7 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,30 € (ramené à 5,7 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,06 euros).

Engagements de conservation

Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société représentant 100% du capital de la Société à la date du présent document

L'engagement de conservation portera sur 100% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 945 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché Alternext à Paris, soit jusqu'au 20 juin 2018, terme de l'engagement lié à un pacte Dutreil.

Engagement d'abstention de la Société

A compter de la date de fixation du prix de l'Offre et pendant 547 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier prévisionnel de l'opération

3 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus
	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération
4 novembre 2015	Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre Ouverture de l'OPO et du Placement Global Réunion SFAF
19 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global*

² Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de prix (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). Si la modification à la baisse de la fourchette de prix avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, une note complémentaire au Prospectus serait soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus.

	Centralisation de l'OPO Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la clause d'extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
20 novembre 2015	Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris
24 novembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration
25 novembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris

* sauf clôture anticipée

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 19 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Invest Securities agissant en tant que chef de file et teneur de livre au plus tard le 19 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris).

Codes d'identification des titres Poulaillon

- Libellé : Poulaillon
- Code ISIN : FR0013015583
- Mnémonique : ALPOU
- Compartiment : Alternext
- Secteur d'activité : 3577 – Produits alimentaires (classification ICB)

Intermédiaires financiers

Invest Securities
Corporate Finance

Conseil

Invest Securities
Société de Bourse

Chef de File et Teneur de Livre

Industrie, Bourse, International 

Conseil et Listing Sponsor

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, visé le 3 novembre 2015 sous le numéro 15-555 par l'AMF, composé du document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Poulaillon (ZAE Heiden Est - 8, rue du Luxembourg – 68310 WITTELSHEIM) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.poulaillon-corp.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et au chapitre 2 de la note d'opération avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à la date du Prospectus ou qu'elle juge aujourd'hui non significatifs pourraient exister et survenir et également perturber ou avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe ou le cours des actions de la Société.

A propos de Poulaillon

Fort d'un savoir-faire de plus de 40 ans et d'une assise solide dans l'Est de la France, Poulaillon est aujourd'hui un groupe familial intégré de boulangerie et de restauration rapide. Depuis la création de la Moricette® en 1973, la maison Poulaillon ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits commercialisés à ses 36 points de vente et auprès de ses clients Grands Comptes notamment de la grande distribution. Les produits sont élaborés avec soin dans le respect des traditions. Plus de 500 collaborateurs contribuent chaque jour au succès du groupe qui a réalisé 45,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et devrait atteindre 54 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015.

Pour plus d'informations : www.poulaillon.fr

Contacts

Poulaillon

Thierry Mysliwec

Directeur Administratif et Financier

Tél. : +33 (0)3 89 33 89 89

investisseurs@poulaillon.fr

NewCap

Emmanuel Huynh / Valentine Brouchet

Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau

Relations Presse

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94

poulaillon@newcap.eu

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société POULAILLON dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de POULAILLON aux États-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de POULAILLON ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de POULAILLON n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et POULAILLON n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des États membres de l'Espace économique européen) (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par POULAILLON d'un prospectus dans un État membre autre que la France. En conséquence, les actions de POULAILLON ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie n'est donnée sur la réalisation de ces déclarations prospectives, qui comportent des risques incluant, notamment, ceux décrits dans le document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015 et qui dépendent de l'évolution des conditions économiques, des marchés financiers et du secteur dans lequel POULAILLON opère.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 15 - 555 de l'AMF en date du 3 novembre 2015

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7). Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un Prospectus relatif à cette catégorie de valeur mobilière et à ce type d'émetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments. Lorsqu'un Élément n'est pas pertinent pour ce prospectus, il figurera néanmoins dans le résumé suivi de la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1 Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'Offre doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2 Consentement de l'Émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

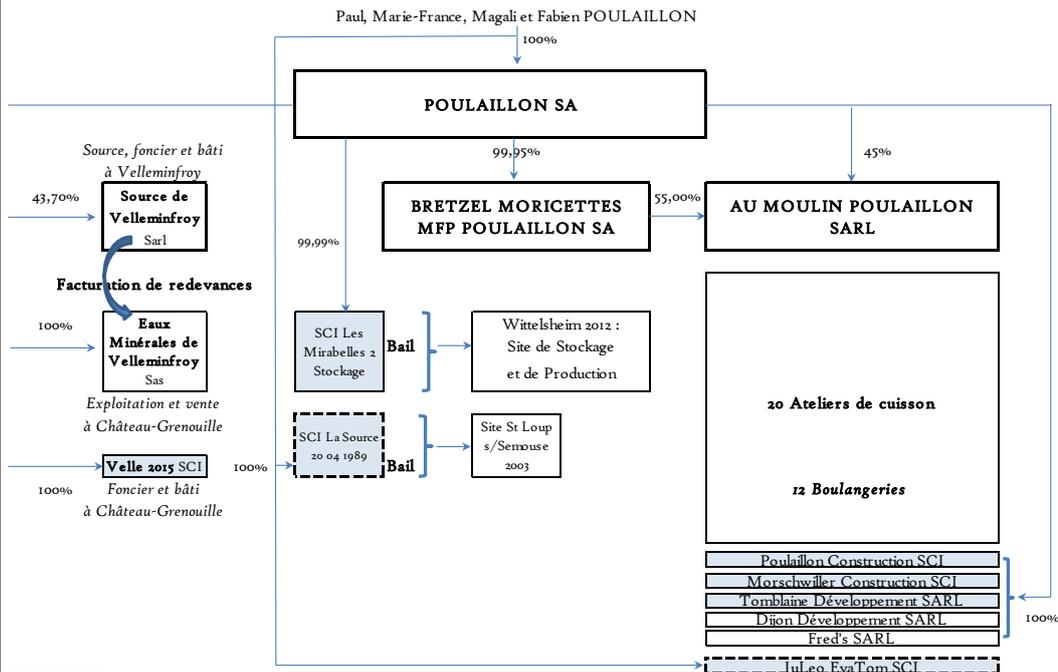
Section B – Emetteur

B.1 Raison sociale et nom commercial	La Société a pour dénomination sociale et nom commercial POULAILLON.
B.2 Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<p>POULAILLON est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 3 906 300 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 493 311 435.</p> <p>Siège social : ZAE Heiden Est - 8, rue du Luxembourg – 68310 Wittelsheim</p> <p>Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration</p> <p>Droit applicable : droit français</p> <p>Pays d'origine : France</p>
B.3 Nature des opérations et principales activités	<p>Groupe familial de restauration rapide intégré, POULAILLON conçoit et produit une gamme de produits de boulangerie qu'il décline, à partir de la Moricette®, inventée en 1973 par Paul Poulailon, Président fondateur, en différentes gammes de pains spéciaux et de tradition, de sandwiches, de produits traiteurs, de viennoiseries, de pâtisseries.</p> <p>Il commercialise ses produits :</p> <ul style="list-style-type: none">Au consommateur final (65% des ventes consolidées au 30/09/2014) à travers son propre réseau de points de vente (32 points de ventes en propre au 31/10/2015) et de franchisés (4 franchisés) essentiellement en Alsace et dans le Grand Est ;À la grande distribution, aux grossistes et aux chaînes de restauration hors foyer et aux professionnels de la restauration (35% du chiffre d'affaires consolidé au 30/09/2014). <p>Par ailleurs, la totalité de l'exploitation à Velleminfroy (en Haute-Saône près de Montbéliard et de Belfort) d'une source d'eau minérale et son embouteillage, ainsi que 43,7% (destinés à être portés à 100% à moyen terme) du capital de la société propriétaire de la source, du foncier et de son bâti, ont été intégrés au Groupe en juillet 2015 pour une commercialisation prévue en mars 2016.</p> <p>Le Groupe, depuis l'ouverture de sa première boulangerie en 1973 à Dornach (Mulhouse), en Alsace, a mené une progression constante et maîtrisée qui se manifeste par :</p> <ul style="list-style-type: none">Ses valeurs familiales, orientées vers la cohésion d'équipe ;Son ancrage dans la quête constante d'une qualité de produit à la mesure de l'attachement porté à un pain bon, créatif, de tradition, produit efficacement, à l'image de la Moricette® ;Son aptitude à l'innovation ;Sa culture orientée vente en réduisant autant que possible son exposition au risque commercial, avec l'ouverture de ses propres ateliers implantés sur des emplacements clés et la diversification progressive de son chiffre d'affaires auprès de la GMS et d'une clientèle professionnelle ;Son adaptation à la croissance avec l'emménagement sur le site de Wittelsheim en 2012, pour adapter son offre et ses méthodes de production à la demande croissante pour des produits authentiques, traditionnels et originaux ;Sa capacité à intégrer de nouveaux modèles démultipliant sa croissance et sa solidité par :<ul style="list-style-type: none">o La prise en location du site de Wittelsheim auprès d'un bailleur tiers, ce qui a permis au Groupe de garder sa capacité d'endettement pour ouvrir des points de vente qui génèrent de la trésorerie avec un besoin en fonds de roulement négatif ;o La mise au point d'un concept de franchises qui a conduit à l'ouverture de nouveaux points de vente en préservant la capacité d'investissement du Groupe ;o L'ouverture de points de vente, dont certains sont dotés d'un Drive et de parking, et la maîtrise de l'immobilier en zones porteuses afin de conforter à terme le patrimoine du Groupe ;

○ Le maintien d'une qualité de relation solide avec les établissements bancaires qui accompagnent le Groupe depuis de nombreuses années.
 Une volonté constante de diversification cohérente, que ce soit au niveau géographique ou au niveau produit avec l'activité d'eau minérale sur laquelle Paul Poulaillon travaille depuis dix ans.

B.4a Tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur
 Depuis le 30 septembre 2014, le Groupe a poursuivi son développement, avec une croissance confirmée au premier semestre sur laquelle prend appui l'activité d'ensemble.
 Le Groupe a inauguré à la gare de Lyon Part-Dieu le 30 octobre 2015 un nouveau magasin en propre de 30m², entièrement dédié à la Moricette®, portant ainsi le parc de magasins à 36 points de vente.
 Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 26,9 M€ au premier semestre, en hausse de 19,3% par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice précédent. Cette orientation de progression s'est poursuivie depuis le 31 mars 2015 avec un chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre clos au 30 juin 2015 qui s'est élevé à 40,3 M€ (vs. 45,5 M€ de chiffre d'affaire annuel au 30 septembre 2014), soit 88% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent. La tendance de chiffre d'affaires à fin septembre 2015 confirme une croissance de l'activité à deux chiffres avec un chiffre d'affaires attendu de 54 M€.

B.5 Description du Groupe



Loyer de SCI revenant à POULAILLON SA
 Loyer de SCI revenant à la famille
 Entité opérationnelle ou d'animation

Le Groupe se compose de trois sociétés principales :

SA POULAILLON, société tête de groupe en charge du rôle de holding animatrice du Groupe, est dirigée par Paul et Fabien POULAILLON. Elle emploie 24 salariés et dispose, comme sources de revenus, de la rémunération liées aux prestations de service fournies auprès des filiales, de redevances d'utilisation de marque, de redevances de franchises et de loyers de filiales (SCI) ;

SA BRETZEL MORICETTES MFP POULAILLON, en charge du site de production et de la vente aux GMS, est animée par Fabien POULAILLON ;

SARL AU MOULIN POULAILLON, en charge du réseau des 36 points de vente du Groupe (32 en propre et 4 en franchise), est animée par Magali POULAILLON.

L'activité d'exploitation d'eau minérale est répartie en trois entités, qui réalisent à ce jour un chiffre d'affaire peu significatif :

SARL SOURCE DE VELLEMINFROY, détenue à hauteur de 43,7% par POULAILLON SA aux côtés de Paul POULAILLON (28,15%) et Marie-France POULAILLON (28,15%), détient la source, le foncier et le bâti situés à Velleminfroy (70) ;

Eaux MINÉRALES DE VELLEMINFROY SAS, détenue à 100% par POULAILLON SA, est destinée à porter l'activité d'exploitation, de distribution et de commercialisation de l'eau minérale de la Source de Velleminfroy. Cette société entrera en activité une fois l'autorisation d'exploitation obtenue ;

SCI VELLE, détenue par POULAILLON SA à hauteur de 99,99%, porte le bâtiment et le foncier du site industriel basé sur la commune de Château Grenouille située à 1,5 km de Velleminfroy.

B.6 Actionnariat	A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 3 906 300 € divisé en 3 906 300 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.								
	Capital						Droits de vote (%)		
	Actionnaires	Pleine propriété		Usufruit		Nue-propriété		Affectation	Autres
		<i>Nb actions</i>	<i>%</i>	<i>Nb actions</i>	<i>%</i>	<i>Nb actions</i>	<i>%</i>	résultats	
	Paul Poulaillon	28 120	0,72%	1 191 400	30,50%			30,69%	0,41%
	Marie-France Poulaillon	13 520	0,35%	1 190 200	30,47%			30,44%	0,20%
	Fabien Poulaillon	734 190	18,80%			1 190 800	30,48%	19,33%	49,59%
	Magali Poulaillon	748 830	19,17%			1 190 800	30,48%	19,54%	49,80%
	Sous-total famille	1 524 660	39,03%	2 381 600	60,97%	2 381 600	60,97%	100,00%	100,00%
	Gilles Nesci	10	0,00%					0,00%	0,00%
Sandra Poulaillon	10	0,00%					0,00%	0,00%	
Lionel Marchand	10	0,00%					0,00%	0,00%	
Thierry Mysliwicz	10	0,00%					0,00%	0,00%	
Total	1 524 700	39,03%	2 381 600	60,97%	2 381 600	60,97%	100,00%	100,00	
Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le droit de vote des actions démembrées est attaché au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives ordinaires et extraordinaires, à l'exception des décisions concernant l'affectation des bénéficiaires pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier.									

B.7 Informations financières sélectionnées	Les principales informations financières sélectionnées sont extraites des comptes consolidés proforma semestriels au 31 mars 2015, des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2015 et des comptes consolidés annuels au 30 septembre 2014 et 2013. Dans les comptes proforma sont intégrées les opérations postérieures à la clôture des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2015 : intégration à 100% de SARL AU MOULIN POULAILLON et à 43,7% de SARL SOURCE DE VELLEMINFROY.					
	<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2015 6 mois proforma</i>	<i>31/03/2015 6 mois</i>	<i>30/09/2014 12 mois proforma</i>	<i>30/09/2014 12 mois</i>	<i>30/09/2013 12 mois</i>
Chiffre d'affaires	26 931	26 931	45 530	45 530	39 094	
<i>Evolution</i>	-	19,0%	16,5%	16,5%	10,7%	
Excédent Brut d'Exploitation (Ebitda)	2 201	2 201	4 018	4 018	2 568	
<i>% chiffre d'affaires</i>	8,2%	8,2%	8,8%	8,8%	6,6%	
Dotations aux amortissements	1 297	1 297	2 344	2 344	1 937	
Résultat d'exploitation	904	904	1 674	1 674	630	
Résultat courant avant IS	670	670	1 235	1 235	196	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-312	-312	870	870	313	
Résultat net part du Groupe (*)	-311	-195	870	458	55	
Résultat net part des minoritaires	0	117	0	412	268	
(*) Après amortissement de la survaleur						
<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2015 6 mois proforma</i>	<i>31/03/2015 6 mois</i>		<i>30/09/2014 12 mois</i>	<i>30/09/2013 12 mois</i>	
Capitaux propres part du Groupe	11 062	4 980		5 167	4 523	
Intérêts minoritaires	198	2 100		2 217	1 847	
Capitaux propres totaux	11 260	7 080		7 384	6 370	
Dette Financière à Long Terme	12 669	12 669		11 327	10 873	
<i>dont part à moins d'un an</i>	2 174	2 174		1 855	1 535	
Dette Financière à Court Terme	3 365	2 645		2 408	2 180	
<i>dont factor</i>	1 844	1 844		1 499	880	
<i>dont concours bancaires courants</i>	811	739		583	670	
<i>dont Groupe et Associés</i>	710	62		326	630	
Total Dette Financière	16 034	15 313		13 735	13 054	
Trésorerie à l'actif	1 747	1 747		1 628	1 344	
Endettement net	14 287	13 566		12 107	11 710	
Ratio d'endettement net (*)	127%	192%		164%	184%	
Immobilisations incorporelles nettes	1 248	1 213		3 607	3 043	
Goodwill	7 149	3 373		1 513	1 542	
Immobilisations corporelles nettes	19 743	18 525		18 367	15 891	
(*) Le ratio d'endettement net comprend les engagements de crédit-bail et le factor						

	<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/03/2015</i> <i>6 mois</i>	<i>30/09/2014</i> <i>12 mois</i>	<i>30/09/2013</i> <i>12 mois</i>
Flux net généré par l'activité		2 529	3 823	-4 051(*)
<i>dont Marge Brute d'autofinancement</i>		2 341	3 502	2 383
<i>dont BFR d'exploitation</i>		154	111	
<i>dont BFR hors exploitation</i>		34	210	6 434 (*)
Flux net lié aux investissements		-3 996	-4 364	-3 712
Flux net lié aux financements		1 077	150	4 929
Retraitements sur capitaux propres		8	144	125
Retraitements suite variations périmètre			-	709
Trésorerie d'ouverture		-453	674	2 674
Variation de trésorerie sur l'exercice		-383	-247	-2 000
Impact du factor en encours bancaire		-	-880	-
Trésorerie de clôture		-835	-453	674
(*) Avant retraitement d'immobilisations en cours à hauteur de 6 144 k€ liées à l'investissement industriel				
B.8 Informations proforma	A la clôture semestrielle au 31 mars 2015, les titres de la SARL AU MOULIN POULAILLON étaient détenus par le Groupe à hauteur de 55% (via sa filiale à 99,96% SA BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON). A la suite des opérations d'apport du 15 juillet 2015 ont été apportés au Groupe 45% des titres de la SARL AU MOULIN POULAILLON pour une valeur de 6,3 M€. A l'issue de l'opération, la Société détient, directement et indirectement, 100% du capital de la SARL AU MOULIN POULAILLON. Postérieurement à la clôture semestrielle au 31 mars 2015, la Société a acquis auprès des époux Poulaillon 43,7% du capital de la SARL SOURCE DE VELLEMINFROY détenant le foncier et le bâti de la source. Elle a dans ce cadre contracté une dette d'acquisition sous forme d'un compte courant d'actionnaires à hauteur de 151 400 €. Cette dette d'acquisition et d'autres comptes courants d'actionnaire à hauteur de 44 259 € ont été réglés au moyen d'une augmentation de capital de la Société réalisée au profit des époux Poulaillon par compensation avec leur créance en comptes courants sur la Société. Aux termes de ces opérations, la Société détient 43,7% du capital de la SARL SOURCE DE VELLEMINFROY.			
B.9 Prévision de bénéfice	La Société n'entend pas émettre de prévisions ou d'estimations de bénéfices.			
B.10 Eventuelles réserves contenues dans les rapports d'audit	Le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels au 31/03/2015 comporte les observations suivantes : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes N°1.3.7 "correction d'erreur" et N°4.1.1. "Immobilisations incorporelles" de l'annexe relative au reclassement des fonds commerciaux, ainsi que sur la note N°6.2 "tableau de flux de trésorerie disponible au 30 septembre 2014" ; et « Nous vous rendons attentifs à la note "Principes comptables" de l'annexe des comptes consolidés au 31 mars 2015 relative au comparatif des comptes semestriels consolidés ». Le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clos le 30/09/2014 comporte une observation.			
B.11 Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant augmentation de capital objet de la présente Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.			

Section C – Valeurs mobilières

C.1 Nature, catégorie et numéro d'identification des actions	Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris est demandée sont : L'intégralité des actions composant le capital social émis à la date du présent Prospectus, soit 3 906 300 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes ») ; et Un maximum de 1 204 819 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 1 385 541 actions nouvelles en cas d'exercice par la Société en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »). A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Elles porteront jouissance courante. <u>Code mnémorique</u> : ALPOU. <u>Code ISIN</u> : FR0013015583. <u>Code ICB</u> : 3577 – Produits alimentaires.
C.2 Devise d'émission	Euro.
C.3 Nombre d'actions émises et valeur nominale	L'Offre s'effectuera par l'émission d'un nombre maximum de 1 204 819 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 1 385 541 actions nouvelles en cas d'exercice intégral par la Société de la Clause d'Extension. Valeur nominale : 1 €
C.4 Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants : Droit à dividendes ; Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; Droit de vote, incluant un droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription

	sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.
C.5 Restrictions à la libre négociabilité des actions	Néant.
C.6 Demande d'admission à la négociation	L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Alternext d'Euronext à Paris. Les actions de la Société ne font pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé.
C.7 Politique en matière de dividendes	La Société n'a pas versé de dividendes au cours des derniers exercices. La société entend se fixer comme objectif une politique de distribution de dividende égal à 25% du résultat net consolidé. La distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires au développement du Groupe.

Section D – Risques

D.1 Principaux risques propres à l'Emetteur et à son secteur d'activité	<p>Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les principaux risques suivants propres à la Société et à son activité :</p> <p><u>Les risques liés aux fondamentaux de l'activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les risques liés à l'évolution des marchés sur lesquels opère le Groupe, notamment les marchés de la boulangerie – pâtisserie et de la restauration rapide et le marché des eaux minérales ; Les risques liés aux fluctuations des matières premières, si le Groupe ne parvenait pas à en répercuter immédiatement ou entièrement à ses clients le coût additionnel ; Les risques liés au durcissement de la concurrence ou à l'apparition de nouveaux concurrents sur l'activité boulangerie – pâtisserie et restauration rapide du Groupe ; Les risques liés à la diversification de clientèle et aux impayés de celle-ci, notamment sur la clientèle grossiste et GMS qui représente 35,4% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2014 ; Les risques liés aux innovations produits, dont la Société ne peut garantir le succès ou les ventes ; Les risques liés à l'obsolescence du produit-phare : la Moricette®. <p><u>Les risques liés au Groupe et à son organisation</u>, notamment les risques liés à la croissance, à un départ de personnes clés, aux fournisseurs, aux investissements et aux diversifications, les risques sociaux, les risques de défaillance de l'outil de production et de surgélation, de l'outil informatique et les risques environnementaux.</p> <p><u>Les risques juridiques et liés aux réglementations</u>, notamment les risques liés à la propriété intellectuelle et à la protection de ses recettes, à la réglementation applicable aux industries alimentaires, à l'évolution des normes du secteur et des attentes des consommateurs, les risques liés aux régimes fiscaux et sociaux en vigueur et à leur évolution possible et ceux liés aux litiges.</p> <p><u>Les risques financiers</u>, notamment le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêts.</p>
D.3 Principaux risques propres aux actions	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et seront soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer, ceci en tenant compte des engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société détenant collectivement 100% du capital préalablement à l'Offre et 73,8% du capital de la Société à l'issue de l'Offre (en prenant pour hypothèse l'exercice intégral de la Clause d'Extension) ; Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société ; Si les souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre n'atteignaient pas les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs ; La politique de versement de dividendes de la Société dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires au développement du Groupe ; Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes ; et Dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires actuels et futurs pourrait être diluée.

Section E – Offre

E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p><u>Produit brut de l'émission de titres nouveaux</u></p> <p>Environ 10,0 M€ pouvant être porté à environ 11,5 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,30 €).</p> <p>Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 6,4 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,06 €).</p> <p><u>Produit net de l'émission de titres nouveaux</u></p> <p>Environ 9,2 M€ pouvant être porté à environ 10,7 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,30 €).</p> <p>Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 5,7 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 7,06 €).</p> <p><u>Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital</u></p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 0,8 M€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8,30 €).</p>
E.2a Raisons motivant	Au cours de l'exercice 2014/15, la Société avait défini une enveloppe d'investissements sur 3 ans de 25,7 M€, dont 1,5 M€ pris en charge par IMAVAL, propriétaire du site industriel de Wittelsheim. Sur cette enveloppe, 6,1 M€ ont été investis à fin

l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>septembre 2015, dont 3,8 M€ financés par crédit-bail ou emprunt. Pour les deux exercices suivants, les montants restant à investir devraient se porter à 10,9 M€ puis 7,1 M€, dont 9,4 M€ financés par des emprunts obtenus ou à obtenir, le solde étant financé sur ressources propres.</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles est destinée à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour financer ses investissements à horizon 2018, plus particulièrement à travers les axes stratégiques suivants :</p> <p>Le développement du réseau de points de ventes boulangeries et ateliers de cuisson pour un montant de 4,0 M€ ; L'accompagnement de la croissance de la vente aux clients grands comptes (dont GMS) avec, au niveau du site de production, l'investissement dans une nouvelle ligne pour Moricettes® pour un montant de 2,5 M€ et l'acquisition d'autres immobilisations pour un montant de 0,5 M€, et le financement de la croissance pour 1,5 M€ ; et La diversification vers l'eau minérale avec la construction d'une usine d'embouteillage et les dépenses de commercialisation pour un montant total cumulé de 1,5 M€.</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre en bas de la fourchette de prix et en dehors de financements complémentaires, la Société serait contrainte de revoir son programme d'investissement à la baisse et affecterait les fonds levés de la manière suivante :</p> <p>2,0 M€ pour le développement du réseau de points de vente ; 1,5 M€ pour la ligne Moricettes®, 0,5 M€ pour l'outil de production et 1,5 M€ pour le financement de la croissance ; et 1,0 M€ pour la source d'eau minérale.</p>
E.3 Modalités et conditions de l'Offre	<p><u>Nature et nombre de titres dont l'admission aux négociations est demandée :</u> Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris est demandée sont : L'intégralité des actions composant le capital social émis à la date du présent document, soit 3 906 300 actions de un euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes ») ; et Un maximum de 1 204 819 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être portées à un maximum de 1 385 541 actions nouvelles en cas d'exercice par la Société en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »).</p> <p><u>Clause d'Extension</u> En fonction de la demande, la Société pourra, en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre d'actions nouvelles initialement offertes d'un maximum de 15%, soit un maximum de 180 722 actions nouvelles complémentaires allouées.</p> <p><u>Structure de l'Offre</u> Il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles dans le public se réalise dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre ») comprenant :</p> <p>Une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions), o Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; et <p>Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Un placement en France ; et o Un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie. <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 20% des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 20% des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p><u>Limitation de l'Offre</u> L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le conseil d'administration pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée à savoir l'émission de 903 615 Actions Nouvelles.</p> <p><u>Fourchette indicative de prix</u> Le prix des actions dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>La fourchette indicative de prix est fixée entre 7,06 et 9,54 par action. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>Sur la base du point médian de la fourchette de prix, la capitalisation boursière théorique de la Société à l'issue de l'Offre, hors Clause d'Extension, s'élèverait à 42,4 M€.</p> <p>En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de prix (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO.</p> <p>Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). Si la modification à la baisse de la fourchette de prix avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, une note complémentaire au Prospectus serait soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus.</p>

	<p><u>Méthodes de fixation du prix d'Offre</u> Le prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre de titres et des demandes d'achat émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><u>Intentions de souscription</u> La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription dans le cadre de l'Offre.</p> <p><u>Intermédiaires financiers</u> Service titres : CACEIS, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 9</p> <p><u>Modalités de souscription</u> Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 19 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre au plus tard le 19 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris).</p> <p><u>Etablissement financier introducteur</u> Chef de File et Teneur de Livre : Invest Securities</p> <p><u>Calendrier indicatif</u></p> <table border="1"> <tr> <td>3 novembre 2015</td> <td>Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td>4 novembre 2015</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre Ouverture de l'OPO et du Placement Global Réunion SFAF</td> </tr> <tr> <td>19 novembre 2015</td> <td>Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée</td> </tr> <tr> <td>20 novembre 2015</td> <td>Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</td> </tr> <tr> <td>24 novembre 2015</td> <td>Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration</td> </tr> <tr> <td>25 novembre 2015</td> <td>Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</td> </tr> </table>	3 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus	4 novembre 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre Ouverture de l'OPO et du Placement Global Réunion SFAF	19 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée	20 novembre 2015	Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris	24 novembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration	25 novembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris
3 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus												
4 novembre 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre Ouverture de l'OPO et du Placement Global Réunion SFAF												
19 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée												
20 novembre 2015	Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris												
24 novembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration												
25 novembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris												
E.4 Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	Le Chef de File et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.												
E.5 Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Engagements de conservation	<p><u>Personne ou entité offrant de vendre ses actions</u> Néant.</p> <p><u>Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société représentant 100% du capital de la Société à la date du présent document</u> Les principaux actionnaires de la Société (détenant collectivement 100% du capital de la Société avant l'opération) se sont chacun engagés envers le Chef de File et Teneur de Livre à ne pas, sans son accord préalable, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, céder ou promettre de céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent. Ces actionnaires se sont également engagés à ne pas conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe. L'engagement de conservation portera sur 100% des actions de la Société ou les valeurs mobilières, donnant droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'une durée de 943 jours suivant la date de première cotation des Actions sur le marché Alternext à Paris, soit jusqu'au 20 juin 2018, terme de l'engagement lié au pacte Dutreil. Sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) les actions le cas échéant souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises après la date de règlement livraison et (c) toute opération portant sur des actions de la Société réalisées entre sociétés ou entités d'un même groupe (y compris un fonds d'investissement géré par la même société de gestion que le cédant ou par une société de gestion du même groupe), à la condition que l'acquéreur s'engage à conserver lesdites actions selon les mêmes termes et conditions que le cédant et pour la durée restant à courir des engagements.</p> <p><u>Engagements d'abstention de la Société</u> A compter de la date de fixation du prix de l'Offre et pendant 547 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>												
E.6 Montant et pourcentage de la dilution	<p><u>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres proforma</u> A titre indicatif, sur la base des capitaux propres proforma au 31 mars 2015, ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société, et du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'augmentation de capital, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers sur la prime d'émission), étant précisé qu'à la date du présent document, il n'existe pas d'instruments dilutifs :</p>												

	<p><i>Quote-part des capitaux propres par action (en Euros)</i></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Avant réalisation de l'Offre</td> <td>2,83 €</td> </tr> <tr> <td>En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre</td> <td>3,71 €</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension</td> <td>3,97 €</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension</td> <td>4,10 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</p> <p><i>Participation de l'actionnaire (en %)</i></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Avant réalisation de l'Offre</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre</td> <td>0,81%</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0,76%</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0,74%</td> </tr> </tbody> </table>	Avant réalisation de l'Offre	2,83 €	En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	3,71 €	Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	3,97 €	Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	4,10 €	Avant réalisation de l'Offre	1,00%	En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,81%	Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	0,76%	Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	0,74%
Avant réalisation de l'Offre	2,83 €																
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	3,71 €																
Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	3,97 €																
Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	4,10 €																
Avant réalisation de l'Offre	1,00%																
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,81%																
Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	0,76%																
Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	0,74%																
E.7 Dépenses facturées à l'investisseur	Sans objet.																